

### Article 21 du Règlement

Le gouvernement du Canada dispose d'un mécanisme par lequel il est en mesure de financer et d'aider les exportateurs canadiens, soit la Société pour l'expansion des exportations. Si les hommes d'affaires canadiens pouvaient plus facilement obtenir des fonds de cette Société afin de décrocher des contrats à l'étranger, l'économie canadienne ne s'en porterait que beaucoup mieux. C'est pourquoi le projet de loi C-110 qui propose, entre autres choses, d'augmenter le capital-actions autorisé de un à deux milliards de dollars doit manifestement être considéré comme un important levier pour aider les Canadiens à être plus concurrentiels sur les marchés d'exportation, et tous les partis devraient s'entendre afin de l'adopter sans délai.

\* \* \*

## L'AGRICULTURE

### L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE FAILLITES AGRICOLES

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, 260 exploitations agricoles ont fait faillite en 1981, et 410 autres en 1982. Selon Statistique Canada, le revenu agricole, qui avait déjà diminué en 1981, a chuté de 28 p. 100 en 1982. De très nombreuses exploitations agricoles canadiennes sont au bord de la faillite et des milliers d'agriculteurs vivent dans l'inquiétude.

Au lieu de chercher à sauver nos exploitations agricoles, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) dit à tout le monde que «notre agriculture se porte bien». Pour sauver nos exploitations agricoles, le ministre et le gouvernement canadien devraient prendre des mesures efficaces, notamment, réduire la taxe fédérale sur le combustible agricole qui, à 60c. le gallon, est franchement excessive; éliminer la taxe d'accise sur le gaz qui, entre autres effets déplorable, contribue à faire baisser la production agricole, car de plus en plus d'agriculteurs n'ont pas les moyens de fertiliser leurs terres; et supprimer l'impôt sur les plus-values de capital, afin que les agriculteurs âgés puissent prendre dignement leur retraite et que les jeunes puissent se lancer en agriculture.

Le Programme énergétique national du gouvernement libéral oblige les agriculteurs à payer beaucoup plus d'impôts que tout autre groupe au Canada. Dans toute relance économique, il faudrait sauver nos exploitations agricoles en priorité et éviter de mettre cette question en veilleuse, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

\* \* \*

● (1410)

## LE COMMERCE

### LES CONSÉQUENCES DES MESURES AMÉRICAINES POUR LES EXPORTATEURS CANADIENS

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, au cours de son exposé d'hier sur l'état de l'Union, le président Reagan a déclaré que les États-Unis devaient «continuer à favoriser le libre-échange . . . ». Peut-être

y aurait-il lieu de rappeler au président Reagan que les pratiques commerciales de son pays ne sont pas tout à fait aussi libres qu'il voudrait le faire croire aux Américains et aux Canadiens. Ainsi, une nouvelle loi protectionniste a été adoptée pour empêcher les entreprises canadiennes qui fabriquent du béton et de l'acier de participer aux projets de construction de routes et de ponts financés par les Américains.

Les garanties de crédit que le ministère de l'agriculture américain offre à certains qui achètent son blé vont empêcher les producteurs canadiens de vendre le leur à ces pays.

L'avenir de notre secteur forestier en général suscite de vives inquiétudes, notamment celui de la Colombie-Britannique qui exporte du bois d'œuvre, car nos exportations de produits forestiers vers les États-Unis sont très mal vues. J'aimerais donc que le gouvernement fasse savoir au président Reagan que son gouvernement ne pourra pas «continuer à favoriser le libre-échange», tant qu'il n'aura pas commencé à «favoriser le libre-échange».

\* \* \*

## LES ARMES NUCLÉAIRES

### LE PROJET D'INSTALLER DES MISSILES PERSHING II EN ALLEMAGNE DE L'OUEST

**M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan):** Madame le Président, les deux grandes puissances emploient maintenant l'expression «attaque ou lancement sur alerte» pour décrire leur façon de riposter à certaines nouvelles armes. Or, le missile Pershing II qui doit être déployé en Allemagne de l'Ouest à la fin de cette année est précisément une de ces armes d'une extrême précision, capable de détruire en l'espace de six minutes un missile ennemi à 1,000 kilomètres de distance. La seule façon de se défendre contre cette arme, c'est de tirer son propre missile du silo avant qu'il ne soit détruit et le seul moyen de ce faire, étant donné le peu de temps dont on dispose, c'est d'attaquer sur alerte.

Que faut-il entendre per cette expression? Au cours des vingt dernières années, l'OTAN et NORAD ont maintes fois donné l'alerte suite au dépistage de missiles, bombardiers et autres engins ennemis qui pouvaient présenter un danger. Chaque fois, il s'est avéré que les craintes étaient mal fondées et l'alerte n'a donné lieu à aucune action défensive. Or, si la consigne est donnée d'attaquer à la première alerte, on n'aura pas le temps d'effectuer les vérifications qui s'imposent, de sorte qu'une défectuosité de l'ordinateur ou une erreur d'interprétation entraînerait le lancement d'engins de défense et déclencherait un holocauste nucléaire.

Le Canada, en tant que membre de l'OTAN et de NORAD, est engagé dans un processus qui pourrait cette année transformer en probabilité la possibilité lointaine d'une guerre nucléaire accidentelle. La Chambre doit exiger au nom de l'humanité qu'on abandonne une fois pour toutes le principe du «lancement sur alerte» et qu'on supprime à tout jamais les armes pouvant déclencher ce genre de riposte.